

PAR COURRIEL

Le 23 juin 2021

N/Réf. : 21115

Objet : Demande d'accès aux documents – *Décision*

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 25 mai 2021, visant à obtenir :

A. Les données qui complèteraient ce tableau (tiré du RAG 2015-2016, p. 36) pour les quatre années d'admission de 2014 à 2017 inclusivement, présentées de la même manière;

B. La fiche indicateur qui définit cet indicateur du Plan stratégique actuel : Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission.

En ce qui concerne le point A de votre demande, nous vous transmettons le tableau ci-joint en annexe présentant les informations demandées et détenues par le Ministère.

Pour répondre au point B de votre demande, vous trouverez ci-joint la fiche-indicateur portant le numéro PS 2.1.1. Notez que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer, , nos salutations distinguées

Originale signée par :

Mme Tabita Nicolaica
Responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels

p. j

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

MOTIFS DE REFUS INVOQUÉS

Article 53 Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

Article 54 Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

Proportion de personnes immigrantes adultes admises au Québec ayant déclaré ne pas connaître le français au moment de leur admission et ayant participé à un cours de français du ministère durant les deux premières années de leur admission, personnes admises de 2014 à 2017

Année admission	Personnes immigrantes	Personnes immigrantes adultes (16 ans et plus)	Personnes immigrantes adultes qui ont déclaré ne pas connaître le français	Personnes immigrantes adultes qui ont déclaré ne pas connaître le français et ayant participé à un cours de français du ministère durant les deux premières années de leur admission	Taux de participation
2014	50 235	39 117	11 711	Au 31 mars 2016: 3 196	27,3 %
2015	48 966	37 874	13 538	Au 31 mars 2017: 2 014	14,9 %
2016	53 247	40 073	14 966	Au 31 mars 2018: 5 264	35,2 %
2017	52 400	40 317	17 130	Au 31 mars 2019: 5 805	33,9 %

Note : La continuité des données de la FEL de 2010 à 2017 ne peut être certifiée en raison de la perte de certaines données due à des changements informatiques vers 2014. La méthodologie retenue est celle qui permet d'assurer la meilleure continuité des données historiques.

Note méthodologique : Pour des raisons techniques, la méthodologie a dû être revue légèrement: le taux de participation des personnes admises de 2014 à 2017 est calculé sur la base des participations à la francisation à temps complet, à temps partiel et en ligne dans un délai de 2 ans suivant la date d'admission.

Sources : Banque thématique de la francisation et extraction des banques fédérales des admissions transmises au MIFI par IRCC. Données de 2014-2017 extraites le 7 mai 2021.

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION FICHE-INDICATEUR			
NUMÉRO	NOM DE L'INDICATEUR		
PS 2.1.1	Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission		
Référence de l'engagement	Plan stratégique 2019-2023 (mis à jour en octobre 2020)		
Nom de l'objectif	2.1 Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux		
Donnée de référence	45 %		
1. CIBLE			
Période de validité	Cibles annuelles	Date d'entrée en vigueur	Écarts mensuels admissibles
2019-2020	50 %	1 ^{er} avril 2019	S.O
2020-2021	55 %	1 ^{er} avril 2020	S.O
2021-2022	60 %	1 ^{er} avril 2021	S.O
2022-2023	65 %	1 ^{er} avril 2022	S.O
2. DÉFINITION, PÉRIODE COUVERTE ET MODALITÉ DE CALCUL			
Définition	Indicateur visant à déterminer la proportion de la clientèle cible qui se prévaut de l'offre de cours gouvernementale. Il présume que les personnes qui déclarent ne pas connaître le français ont un besoin prioritaire de services de francisation. Afin d'assurer la fiabilité de la déclaration de non-connaissance du français et de bien circonscrire la clientèle cible, l'indicateur doit exclure du calcul les personnes dont les déclarations de non-connaissance du français sont contradictoires avec d'autres informations sur la connaissance du français dans leur dossier d'immigration ainsi que les personnes non présentes sur le territoire québécois : ▪ Les déclarations de non-connaissance du français lorsque la même personne déclare aussi le français comme langue maternelle. ▪ Les déclarations de non-connaissance du français lorsque la même personne a aussi un niveau de compétence en français de stade intermédiaire ou avancé saisi au dossier, soit toutes les personnes qui ont été sélectionnées en vertu du PEQ et toutes les personnes qui ont reçu des points à la grille de sélection en vertu du PRTQ pour la connaissance de la langue. ▪ Les personnes qui n'ont toujours pas l'âge de participer aux cours lors de la période de référence. Par ailleurs, une pondération par programme d'immigration a été appliquée au dénominateur, conformément aux résultats présentés dans le rapport Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017. (https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/document/pdf/RAP_Presence_Regionale.pdf) Limite de l'indicateur - Il est à noter que les personnes suivantes, qui constituent également une clientèle cible de l'offre gouvernementale de cours de français, ne sont pas prises en compte par cet indicateur : ▪ Personnes au statut temporaire admissibles aux services (étudiants étrangers, travailleurs temporaires et leurs conjoints), car elles ne sont pas des personnes admises, alors que l'indicateur, tel qu'il est formulé, porte sur les personnes admises		
Période de référence	Du 1 ^{er} avril au 31 mars		
Méthodologie de calcul (Donnée de référence)	La donnée de référence a été calculée selon la méthode qui exclut autant que possible les profils non pertinents du dénominateur et permet de capter le plus de clientèle possible de l'offre gouvernementale. <i>Mise en garde :</i> Pour la période de référence (2018-2019), les personnes suivantes ne sont pas captées par les statistiques du MIFI : ▪ Personnes suivant des cours à temps partiel dans le réseau du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ces personnes seront captées par les statistiques, à partir de la cohorte 2019-2020, mais seulement les personnes suivant des cours à temps partiel dans le réseau scolaire et ayant fait une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIL seront captées par les statistiques du MIFI. ▪ Personnes ayant déclaré ne pas connaître le français qui participent à des cours de français en milieu de travail financés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, car ces personnes ne sont pas captées par les statistiques du MIFI. ▪ La participation à l'ensemble des services gouvernementaux ne peut être captée d'ici la fin des travaux de mise en place du Guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation. Ce fait incite à la prudence quant à l'interprétation des résultats et laisse croire que les statistiques de participation actuellement		

	disponibles sous-estiment la participation des personnes qui déclarent la non-connaissance du français.
Méthodologie de calcul (Indicateur)	Proportion de personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission = Personnes admises ayant participé à un cours de français à temps complet ou à temps partiel (1) ÷ Total des personnes admises (2) x 100 1. Personnes admises en 2015 et en 2016 qui ont participé à la francisation à temps complet ou à temps partiel au cours des trois années suivant leur admission. Personnes exclues : ▪ Celles ayant le français comme langue maternelle ▪ Celles ayant déclaré une connaissance du français, ou de l'anglais et du français à l'admission ▪ Celles sélectionnées en vertu du PEQ ▪ Celles qui ont reçu des points à la grille de sélection en vertu du PRTQ pour la connaissance du français 2. Personnes admises en 2015 et en 2016 et âgées d'au moins 16 ans au moment de leur admission. Personnes exclues : ▪ Celles ayant le français comme langue maternelle ▪ Celles ayant déclaré une connaissance du français, ou de l'anglais et du français à l'admission ▪ Celles sélectionnées en vertu du PEQ ▪ Celles qui ont reçu des points à la grille de sélection en vertu du PRTQ pour la connaissance du français ▪ Celles quittant le Québec. Pour estimer ce nombre, une pondération moyenne reflétant le taux de présence des personnes admises au Québec par sous-catégories d'immigration a été appliquée aux personnes absentes des cours de français selon leur sous-catégorie d'immigration. Cette pondération provient du document <i>Présence en 2019 des personnes immigrantes admises au Québec de 2008 à 2017</i>. <i>Précision importante</i> : Il est possible que des ajustements soient éventuellement nécessaires lorsque de nouvelles données sur la participation à l'offre gouvernementale seront disponibles, par exemple dans le cadre du Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation. À présent, les données sur la participation aux services offerts par d'autres ministères sont incomplètes. Autre exclusion (données nécessaires non-disponibles): - Personnes qui participent à des cours de français en milieu de travail, financés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; - Personnes qui participent à des cours de français en ligne (FEL).
Calcul complémentaire	

3. VENTILATION ET BASE DE COMPARAISON

Ventilations possibles	Sexe Catégorie et statut d'immigration Pays de naissance Scolarité Langue maternelle Âge Temps complet / temps partiel Intensité du cours (nombre d'heures par semaine) En présentiel / en ligne Sigle de cours suivi Calibrage du cours suivi (débutant ou intermédiaire) Prestataire de services (prestataires du MIFI ou commissions scolaires)
Nom de l'indicateur du Plan stratégique relié	Indicateur 2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit

4. PROVENANCE, PRODUCTION ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Provenance des données	Intimm - Banques thématiques de la francisation
Fréquence de production du résultat	Mensuelle Le 15 du chaque mois (ou le jour ouvrable suivant si un jour férié ou en fin de semaine) pour le mois précédent
Temps de production des données	1 journée.
Pièces justificatives	
Date prévue pour la	Au plus tard le 20 avril de chaque année

production des données pour le rapport annuel de gestion																																																	
5. FORME ET PRÉSENTATION DE L'INDICATEUR																																																	
Forme de présentation	Graphiques :																																																
Exemple de présentation	INDICATEUR 2.1.1 - PROPORTION DE PERSONNES IMMIGRANTES, AYANT DÉCLARÉ NE PAS CONNAÎTRE LE FRANÇAIS À L'ADMISSION QUI PARTICIPENT À L'OFFRE GOUVERNEMENTALE DE COURS DE FRANÇAIS DANS LES 3 ANNÉES SUIVANT LEUR ADMISSION <table><thead><tr><th>Période</th><th>Résultat mensuel (%)</th><th>Résultat cumulé (%)</th><th>Cible (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>30-avr-2020</td><td>49,8%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>31-mai-2020</td><td>49,8%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>30-juin-2020</td><td>49,8%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>31-juil-2020</td><td>49,9%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>31-août-2020</td><td>49,9%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>30-sept-2020</td><td>50,0%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>31-oct-2020</td><td>50,0%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>30-nov-2020</td><td>50,1%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>31-déc-2020</td><td>50,3%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>31-janv-2021</td><td>50,3%</td><td></td><td>55,0%</td></tr><tr><td>28-févr-2021</td><td>50,4%</td><td>50,4%</td><td>55,0%</td></tr></tbody></table>	Période	Résultat mensuel (%)	Résultat cumulé (%)	Cible (%)	30-avr-2020	49,8%		55,0%	31-mai-2020	49,8%		55,0%	30-juin-2020	49,8%		55,0%	31-juil-2020	49,9%		55,0%	31-août-2020	49,9%		55,0%	30-sept-2020	50,0%		55,0%	31-oct-2020	50,0%		55,0%	30-nov-2020	50,1%		55,0%	31-déc-2020	50,3%		55,0%	31-janv-2021	50,3%		55,0%	28-févr-2021	50,4%	50,4%	55,0%
Période	Résultat mensuel (%)	Résultat cumulé (%)	Cible (%)																																														
30-avr-2020	49,8%		55,0%																																														
31-mai-2020	49,8%		55,0%																																														
30-juin-2020	49,8%		55,0%																																														
31-juil-2020	49,9%		55,0%																																														
31-août-2020	49,9%		55,0%																																														
30-sept-2020	50,0%		55,0%																																														
31-oct-2020	50,0%		55,0%																																														
30-nov-2020	50,1%		55,0%																																														
31-déc-2020	50,3%		55,0%																																														
31-janv-2021	50,3%		55,0%																																														
28-févr-2021	50,4%	50,4%	55,0%																																														
6. INTERPRÉTATION DE L'INDICATEUR ET ACTIONS À ENTREPRENDRE (RISQUES) ²																																																	
6.a Interprétation du résultat (décrire les facteurs qui peuvent influencer le résultat)																																																	
Plusieurs facteurs peuvent influencer le résultat, notamment : Profil de la clientèle Les changements dans les profils de la clientèle affectent le taux de participation. Statistiquement, les personnes originaires de certains pays participent moins aux services de francisation. Il y a aussi une corrélation entre la participation et la catégorie d'immigration : les personnes réfugiées y participent dans une plus grande proportion que les travailleurs qualifiés ou les investisseurs. Offre de service de francisation et d'aide financière La participation ou la demande peut être influencée par la disponibilité ou l'accessibilité des cours dans une municipalité ou une région, la capacité organisationnelle pour offrir les cours, les changements dans les conditions d'admissibilité aux services ou dans le montant de l'aide financière incitative ainsi que par l'information et la promotion de l'offre. Finalement, une augmentation de l'offre gratuite et rémunérée de cours de français non comptabilisée par le MIFI (ex. : cours en entreprise) peut influencer la demande pour les cours gouvernementaux. Conjoncture socioéconomique La variation du taux de chômage et les bénéfices offerts par la fréquentation d'autres services mettent la clientèle dans une condition où elle doit choisir entre la participation à un cours de français et d'autres options. Milieu de vie et importance accordée au français La variation de l'importance accordée au français dans le milieu de vie de la personne (quartier, entreprise, etc.) et dans la société (ex. : exigences gouvernementales en matière de connaissance du français) peut influencer la participation de la clientèle cible aux cours de français. Fiabilité des données déclaratoires de connaissance du français Voir les calculs complémentaires. Facteurs environnementaux Le contexte de la COVID-19 a fait que depuis le 13 mars 2020, le MIFI a suspendu tous les cours de français offerts en présentiel. Aucun nouvel élève ne sera inscrit avant la reprise normale des cours, bien que le Direction du registraire de la francisation continue à recevoir et à traiter les demandes d'admission. Le portrait de la participation aux cours dans le contexte actuel capterait donc uniquement les personnes déjà inscrites. Environ 25 groupes de niveau 1 (la majorité en commission scolaire) ont commencé leurs cours en présentiel quelques jours avant la suspension. Ces cours se poursuivront à distance et il serait possible d'évaluer le taux de participation à distance des élèves qui ne connaissent pas le français. Le contexte de la COVID-19 constitue une condition moins favorable à la disponibilité des élèves ayant de jeunes enfants (ex. : suspension du service de garde), des élèves ayant de faibles compétences ou ressources numériques et des élèves débutants, ce qui pourrait augmenter l'impact négatif sur l'atteinte de la cible en 2020-2021.																																																	
6.b Actions à entreprendre (si le résultat n'atteint pas la cible)																																																	
- Vérifier et, s'il y a lieu, améliorer la fiabilité des données. - Agir sur les facteurs qui se trouvent sous l'influence du Ministère : meilleure disponibilité, accessibilité et flexibilité de l'offre gouvernementale de services de francisation, promotion ciblée auprès de certains profils de la clientèle, promotion du français, etc. - Assurer le suivi individualisé de toutes les personnes ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission dans le cadre du Parcours d'accompagnement personnalisé. - À moyen terme, le développement d'un service de francisation en ligne (FEL) pour les débutants pourrait être envisagé.																																																	
7. RESPONSABILITÉS																																																	
7.a Suivi et interprétation du résultat																																																	

Gestionnaire responsable de l'indicateur (nom, téléphone, direction, secteur)	Christine Rioux, poste 22319 Direction des politiques et des programmes de francisation FRANCISATION ET INTÉGRATION
Personne désignée pour le suivi de l'indicateur (nom, téléphone, direction, secteur)	Esther Ming Sun, poste 20812 Direction des politiques et des programmes de francisation FRANCISATION ET INTÉGRATION
Gestionnaire responsable de signer l'attestation de fiabilité pour le rapport annuel de gestion - <i>Interprétation des résultats</i> (nom, téléphone, direction, secteur)	Mourid Boukhali, 514 864-9812 , poste 20322 Direction du registraire de la francisation FRANCISATION ET INTÉGRATION
7.b Production des données	
Gestionnaire responsable de la production des données (nom, poste téléphonique, direction, secteur)	Guylaine Baril, poste 20885 Direction information de gestion PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION, DE LA PERFORMANCE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
Personne désignée pour la production des données (nom, poste téléphonique, direction, secteur)	Caroline Palardy, poste 20063 Direction information de gestion PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION, DE LA PERFORMANCE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
Gestionnaire responsable de signer l'attestation de fiabilité pour le rapport annuel de gestion - <i>Production des données</i> (nom, poste téléphonique, direction, secteur)	Guylaine Baril, poste 20885 Direction information de gestion PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION, DE LA PERFORMANCE ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
8. APPROBATION	
Sous-ministre adjoint :	Date : Signature 6 juin 2021
Date de la mise à jour : 2021-04-12	